

AÉRONAUTIQUE & SPATIAL DOSSIER DE PRESSE

Présentation du Plan de soutien à la filière aéronautique et spatiale en Occitanie

*Un Plan d'urgence pour faire face à la crise, consolider et
diversifier la filière*

Vendredi 3 juillet 2020


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La Région
Occitanie**
Pyrénées - Méditerranée

“ L’État mobilise un plan massif de 15 milliards d’euros en soutien à la filière ”



La pandémie de la COVID 19 a touché rapidement et de plein fouet le secteur de l’aérien. Par effet cascade, c’est toute la filière de la construction aéronautique mondiale qui est touchée, dans des proportions jamais vues. Alors qu’ils s’étaient préparés à répondre à l’accroissement des cadences, tous les niveaux de la chaîne de valeur de la filière française sont lourdement impactés.

Il ne fait aucun doute que l’avion restera un moyen de transport nécessaire et utile. Mais l’impact de la crise sanitaire sur les compagnies aériennes va réduire, au moins pour quelques temps, leur capacité d’investissement dans des appareils neufs. L’industrie aéronautique va subir des baisses d’activités importantes, à minima jusque début 2021. La reprise d’activité sera progressive.

Cette crise ne doit pas pour autant mettre en péril le savoir-faire de cette industrie d’excellence ni obérer ses capacités de rebond. Pour cela l’Etat mobilise un plan massif de 15 milliards en soutien à la filière pour préserver les salariés, moderniser l’outil industriel, et investir dans l’avion décarboné.

La réponse à cette crise est forte. Elle doit aussi être rapide. L’activité partielle de longue durée est instaurée. En Occitanie, une cellule conjointe Etat-Conseil régional est mise en place pour suivre individuellement les entreprises. Un recensement des projets régionaux d’investissement et de modernisation est engagé jusqu’à fin juillet, et j’invite les entreprises à candidater sans attendre.

Je serai attentif au fait que tous ces dispositifs soient déployés au plus près des réalités du terrain, pour préserver l’emploi et les compétences. L’association étroite avec les entreprises, les syndicats, et les acteurs économiques est aussi essentielle. Ils ont déjà largement nourri la réflexion des pouvoirs publics. Je les en remercie.

Etienne Guyot
Préfet de la Haute-Garonne
Préfet de la Région Occitanie

“ Ce Plan de relance doit permettre de répondre à l'urgence économique et sociale et de préparer l'avenir de l'ensemble de la filière ”



La Région Occitanie a toujours répondu présente pour accompagner le réseau des PME et ETI sous-traitantes de l'aéronautique et du spatial face aux mutations industrielles et aux changements organisationnels souhaités par les maîtres d'oeuvre industriels. A cet effet, 4 générations de plan ADER (Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance) se sont succédées pour un montant global de près de 350 M€.

La crise multiforme que nous subissons de plein fouet, et en premier lieu les salariés, véritable richesse de notre filière, va modifier en profondeur la perception que nous avons de ce monde. Les comportements vont aussi évoluer avec une répercussion sur l'économie nouvelle et la société plus juste, plus éthique, plus écoresponsable que nous voudrions demain pour notre planète. Mais ce que nous avons réussi en moins de cinquante ans ne peut être défait en quelques mois : cette crise doit nous permettre de travailler collectivement à redonner une vision à long terme à cette industrie essentielle pour la France.

Car oui, nous aurons toujours besoin d'avions. Des avions plus verts, plus légers avec une part toujours plus importante de biocarburants durables, électriques ou hybrides certainement demain, et même peut-être hydrogènes après-demain. Des avions moins consommateurs d'énergie, moins émetteurs de CO₂, le transport aérien représentant aujourd'hui 2% des émissions mondiales. Ce n'est pas un rêve. Des pionniers à aujourd'hui, cette industrie, et j'y ajoute sa variante spatiale et de défense, a toujours démontré sa capacité à innover, à surprendre, à repousser les défis, à pousser toujours plus loin le génie humain.

Avec notre Plan de relance régional pour la filière aérospatiale, notre territoire est une fois de plus porteur d'ambitions et force de propositions ! En cohérence, notamment, avec le Plan national annoncé par le Ministre de l'économie le 9 juin 2020, ce Plan a été élaboré en concertation avec tous les acteurs du territoire, pour permettre de répondre à l'urgence, mais également de préparer l'avenir et préserver notre position de leader sur cette filière au combien essentielle. L'avion est depuis toujours et continuera à être demain ce trait d'union entre les peuples et les continents, symbole de la découverte d'autres horizons et, surtout, d'autres cultures.

Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

Sommaire

Présentation du Plan de soutien à la filière aéronautique et spatiale en Occitanie

Un Plan d'urgence pour faire face à la crise,
consolider et diversifier la filière

EDITOS	2
▲ Préfet	
▲ Présidente	
LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL : UNE STRATÉGIE OFFENSIVE ET COORDONNÉE POUR LES ENTREPRISES, L'EMPLOI ET LES SALARIÉS DE LA FILIÈRE	5
▲ Le Covid19, une crise brutale qui touche de plein fouet l'industrie aéronautique	5
▲ Une stratégie offensive construite avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière :	6
➔ La filière aéronautique : les mesures du Plan de relance régional	6
◇ <u>Axe 1</u> : Priorité à l'emploi et aux compétences	8
◇ <u>Axe 2</u> : Soutenir la production, la diversification et l'innovation vers l'avion vert	11
◇ <u>Axe 3</u> : Renforcer la structuration financière des entreprises au service de la capacité industrielle des entreprises et des emplois ..	14
➔ La filière spatiale : les mesures du Plan de relance régional	16
◇ <u>Axe 1</u> : S'approprier une dynamique de leadership technologique et de mission de vol	17
◇ <u>Axe 2</u> : Soutenir l'innovation et favoriser la maturation des technologies	17
◇ <u>Axe 3</u> : Conquérir les marchés internationaux et attirer des nouveaux entrepreneurs et investisseurs	18
UN PLAN NATIONAL DE SOUTIEN À L'AÉRONAUTIQUE POUR UNE INDUSTRIE VERTE ET COMPÉTITIVE	19
L'AÉROSPATIALE : UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE	22
▲ Occitanie, la région de l'aéronautique et du spatial en chiffres	22
▲ Les Plans ADER précédents	23

LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL : UNE STRATÉGIE OFFENSIVE ET COORDONNÉE POUR LES ENTREPRISES, L'EMPLOI ET LES SALARIÉS DE LA FILIÈRE

LE COVID19, UNE CRISE BRUTALE POUR L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

La crise sanitaire et économique liée au Covid-19, débutée en 2019 en Chine et étendue depuis à l'ensemble des pays, a profondément touché l'industrie aéronautique :

- ▲ **Le trafic aérien en berne** : la baisse du trafic aérien est de 70% au niveau mondial et de 90% à 95% en Europe en comparaison avec 2019, avec pour conséquence notamment la réduction des flottes, le différé et/ou annulation de commandes.
- ▲ **Des constructeurs en grande difficulté** : la baisse attendue de la demande d'avions est estimée entre 40% et 60% dans les 5 années à venir, avec un impact plus important sur les gros-porteurs. En avril 2020, Airbus a annoncé une réduction d'un tiers de sa cadence de production d'avions.
- ▲ **Une supply chain particulièrement sous tension** : les investissements massifs réalisés ces dernières années par les sous-traitants du secteur aéronautique étaient basés sur des hypothèses de cadence qui ne sont plus d'actualité : à court terme, l'industrie aéronautique se retrouve en surcapacité de production d'environ 50%. L'internalisation de certaines opérations aujourd'hui sous-traitées au sein des rangs 1 entraîne la fragilisation des rangs 2 et 3. De plus, le mouvement de concentration de la filière va s'accélérer, avec un risque de rachats par des fonds ou acteurs étrangers, engendrant une possible perte de souveraineté pour la filière régionale, nationale voire européenne.
- ▲ **Une balance commerciale fortement dégradée** : en 2019, l'Occitanie était la 4^{ème} région exportatrice en France avec 54,3 Mds€ d'exportation et un solde excédentaire de 12,2 Mds€, essentiellement alimenté par l'industrie aéronautique qui contribue à 71,5 % des exportations régionales. Avec la crise sanitaire, les exportations reculent de 7,3 % et les importations de 6,2 % (données Douanes Françaises).
- ▲ **Un risque sur l'emploi et les compétences** : 100 000 emplois seraient menacés dans les 6 mois à venir selon les estimations du Gouvernement. Les plans sociaux et les faillites d'entreprises font craindre une perte importante de compétences parfois difficilement acquises dans les territoires, avec un risque de perte d'attractivité des métiers industriels et de perte de savoir.

UNE STRATÉGIE OFFENSIVE CONSTRUITE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET PARTENAIRES DE LA FILIÈRE

Pour faire face à cette crise profonde et consolider la filière selon un modèle plus résilient, plus juste, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement, la Région Occitanie s'engage au travers de ce Plan de relance régional à répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés et assurer un avenir à la filière aéronautique européenne. **Cette nouvelle déclinaison du Plan ADER, auquel la Région contribue par un Plan de relance régional, doit permettre de préserver les compétences, les savoir-faire et les emplois au sein des PME/ETI des territoires et de la supply chain.**

La méthode de concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du Plan de relance régional a été pensée dans un esprit de communauté et de travail au sein de la filière. Les réflexions ont d'abord eu lieu au sein des instances de gouvernance du Plan ADER 4 : le Comité de Coordination composé des représentants de l'Etat, de la Région et des membres du Comité Technique des partenaires (Etat-Directe, Région, Pôle Aerospace Valley, Pôle Optitec, Banque de France, Bpifrance, CCI, AD'OCC, UIMM, Mécanic Vallée, SYNTEC).

Dans un esprit de co-construction avec l'ensemble de la filière, des moments d'échanges ont été également organisés avec les acteurs sociaux, patronaux et salariés. Des groupes de travail intégrant les acteurs industriels ont été mis en place pour l'élaboration du plan de relance.

Dans le cadre de ce Plan de relance régional, la Région Occitanie mobilisera une enveloppe de près de 100 M€ sur la période 2020-2021, en complément des 200 M€ mobilisés pour le Plan ADER 4, sur la période 2017-2021.

LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE : LES MESURES DU PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

Pour la filière aéronautique, le Plan de relance régional s'articule selon les axes suivants :

- ▲ **Axe 1 : Priorité à l'emploi et aux compétences** : des conditions exceptionnelles à réunir
- ▲ **Axe 2 : Soutenir la production, la diversification et l'innovation** vers l'avion vert
- ▲ **Axe 3 : Renforcer la structuration financière des entreprises** au service de la capacité industrielle des entreprises et des emplois

LES MESURES DU PLAN REGIONAL POUR LA FILIERE AERONAUTIQUE

Axe 1 : Priorité à l'emploi et aux compétences : des conditions exceptionnelles à réunir – 35 M€

1.1- Mobilisation pour l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

- ▲ **Mesure 1** : Favoriser le maintien dans l'emploi, développer et transformer les compétences, accompagner les salarié.e.s et les territoires
- ▲ **Mesure 2** : Accompagner les projets RH
- ▲ **Mesure 3** : Préparer les compétences de demain
- ▲ **Mesure 4** : Investir pour des formations innovantes de qualité, développer l'attractivité des métiers

1.2- Faire de la charte d'engagement une référence partagée pour intensifier la solidarité dans la filière et l'engagement des maîtres d'œuvre industriels

- ▲ **Mesure 5** : Appliquer la charte d'engagement et permettre aux entreprises de se l'approprier

Axe 2 : Soutenir la production, la diversification et l'innovation vers l'avion vert – 43 M€

2.1- Maintenir la production par la diversification et accélérer la transformation vers l'industrie du futur

- ▲ **Mesure 6** : Accompagner les entreprises sur l'identification de leurs leviers d'action
- ▲ **Mesure 7** : Mettre en place des parcours pour la diversification de l'activité des entreprises
- ▲ **Mesure 8** : Accélérer la dynamique inter-filière
- ▲ **Mesure 9** : Faire de l'Occitanie un territoire de localisation/relocalisation industrielle
- ▲ **Mesure 10** : Accélérer la transformation des entreprises vers l'Industrie du Futur

2.2- Amplifier la stratégie industrielle de l'avion vert

- ▲ **Mesure 11** : Lancer des appels à manifestation d'intérêts (AMI) sur l'aviation verte spécifiquement dédiés aux PME/ETI du territoire
- ▲ **Mesure 12** : Amplifier les efforts de recherche au sein des laboratoires publics d'Occitanie, en lien avec l'aviation verte

Axe 3 : Renforcer la structuration financière des entreprises au service de la capacité industrielle des entreprises et des emplois – 12 M€

- ▲ **Mesure n°13** : Développer des outils financiers innovants pour donner la capacité à la filière de gérer son avenir
- ▲ **Mesure n°14** : Accompagner l'accélération de la consolidation de la filière à l'échelle territoriale

► AXE 1 : PRIORITÉ À L'EMPLOI ET AUX COMPÉTENCES – 35 M€

Face aux conséquences de la crise sur l'emploi dans le secteur aéronautique, la Région se mobilise pour préserver l'emploi dans les territoires, sécuriser les parcours professionnels et développer les compétences de demain à travers l'adoption de 5 mesures représentant 35 M€.

1.1 - MOBILISATION POUR L'EMPLOI ET LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'objectif premier est de garantir au maximum de salariés la pérennité de leur emploi, de conserver les compétences industrielles sur le territoire et de préparer la reprise. La formation doit aussi permettre la montée en compétences des salariés en lien avec les transformations numériques, écologiques, et liées à l'industrie du futur.

► MESURE 1 Favoriser le maintien dans l'emploi, développer et transformer les compétences, accompagner les salariés et les territoires

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif national d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), les entreprises de la filière aéronautique et spatiale pourront bénéficier de la prise en charge des frais de formation par l'État à hauteur de 80 %. En complément, la Région Occitanie souhaite :

► Créer un fonds régional de sauvegarde et de développement de l'emploi dans les territoires – 15 M€

Ce fonds régional sera destiné :

- ◇ aux salariés qui basculent sur un statut de demandeur d'emploi, avec le financement à 100% des coûts d'une formation via les dispositifs régionaux (Programme Régional de Formation, Innov'Emploi);
- ◇ aux salariés qui visent une reconversion, avec le financement à hauteur de 50 % du reste à charge du coût de la formation qu'ils ont choisie, lorsque leurs droits CPF (Compte Personnel de Formation), ne combinent pas la totalité du coût de la formation, et si la formation est en lien avec les besoins de l'économie régionale.

► Soutenir le financement de la formation des salariés non concernés par l'activité partielle mais dont l'entreprise connaît une baisse d'activité, via l'OPCO2i (opérateur de compétences interindustriel) – 1 M€ par an, soit 2 M€ sur la durée du Plan.

► Engager une campagne régionale d'information afin de renforcer la visibilité et l'utilisation des droits des salariés en matière de formation : Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) – 400 000 €

Avant la crise Covid-19, la préoccupation première des entreprises industrielles était le manque de compétences, pouvant constituer un frein au développement de la filière. Aujourd'hui, l'emploi va être fortement impacté et la question des compétences demeure un enjeu central.

► MESURE 2 Accompagner les projets RH

Afin de soutenir les entreprises dans leurs projets RH, la Région s'engage à :

► **Cofinancer l'accompagnement des entreprises par des Cabinets conseil RH – 1 M€ par an, soit 2 M€ sur la durée du Plan**

Afin de soutenir la structuration des projets de ressources humaines, ou d'identifier les besoins en compétences liés à des démarches de transformations (numérique, écologique et technologique), la Région mobilisera son **dispositif « Contrat RH »**. Celui-ci cofinancera l'intervention d'un expert RH choisi par l'entreprise.

► **Accompagner des projets « emploi formation » expérimentaux dans le cadre du dispositif régional « Innov'Emploi » - 800 000 € par an, soit 1,6 M€ sur la durée du Plan**

Cet accompagnement permettra de soutenir des projets expérimentaux et de répondre aux besoins nouveaux des territoires, des publics et des entreprises, en lien avec les métiers de demain.

► MESURE 3 Préparer les compétences de demain

► **Soutenir les formations par apprentissage dans le secteur industriel – 1 M€ par an, soit 2 M€ sur la durée du Plan**

A travers un nouveau mode de soutien aux CFA, **la Région pourra apporter un supplément d'environ 1 000 € aux financements versés aux CFA par les OPCO, pour chaque contrat d'apprentissage signé**. Ce soutien doit permettre d'assurer la viabilité et la pérennité de centres de formation qu'une baisse conjoncturelle des effectifs pourrait mettre en danger. A travers cette mesure, la Région ambitionne de soutenir les CFA du secteur industriel pour 1 000 apprentis.

Les nouvelles modalités de soutien aux CFA seront proposées au vote des élus régionaux lors de l'assemblée plénière du 16 juillet prochain. Elles s'inscrivent dans la nouvelle politique en faveur de l'apprentissage lancée par la Région début 2020 pour continuer de soutenir cette voie de formation d'excellence.

► **Moderniser et transformer l'appareil de formation**

Par un accompagnement des organismes de formation et CFA sur les nouvelles approches pédagogiques, la digitalisation des formations et le développement de liens avec leur écosystème. Compte tenu des enjeux liés à l'industrie du futur, à l'évolution des métiers et des compétences dans l'industrie aéronautique et spatiale, la Région pourra accompagner les organismes de formation et CFA qui proposent des formations spécifiquement industrielles, ou des formations dont les compétences pourront être mobilisées par les filières industrielles, pour un soutien à hauteur de **10 M€ mobilisés dans le cadre du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PIC)**.

MESURE 4

Investir dans des formations innovantes de qualité, développer l'attractivité des métiers

Soutenir le pôle de formation industriel de Beauzelle (CFAI) – 1,3 M€

Centre de formation aux métiers de l'Industrie, le Pôle Formation UIMM Occitanie de Beauzelle (31) forme chaque année 1 000 apprentis, du CAP au diplôme d'ingénieur, et tisse des relations étroites avec les entreprises industrielles du territoire pour répondre notamment à leurs besoins en compétences. Créé en 2008 avec le soutien de la Région, ses locaux sont détenus par une Société Civile Immobilière (SCI) dont la branche et la Caisse des Dépôts et Consignation sont actionnaires. **La Région va également devenir actionnaire de la SCI en acquérant 49 % des parts** et souhaite ainsi favoriser le développement de projets de formation et de valorisation des métiers industriels. Ce soutien pourra bénéficier également au Centre de Formation Industrielle de Cambes dans le Lot, antenne du CFAI de Beauzelle, qui vient d'ouvrir ses portes pour répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises de la Mecanic Vallée.

Soutenir des actions de promotion des métiers de la filière aéronautique et spatiale, notamment auprès des publics scolaires – 600 000 €

Les entreprises du secteur aéronautique souhaitent continuer à faire connaître leurs métiers afin de susciter des vocations et d'attirer des jeunes vers la filière. A ce titre, **la Région soutiendra des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants**, notamment dans les établissements scolaires et universitaires, dans les Maisons de l'Orientation et les Maisons de la Région ainsi qu'à l'occasion des salons TAF (Travail-Avenir-Formation) organisés par la Région.



© Boutonnet Laurent - Région Occitanie

1.2 - FAIRE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT UNE RÉFÉRENCE PARTAGÉE POUR INTENSIFIER LA SOLIDARITÉ DANS LA FILIÈRE ET L'ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'ŒUVRE INDUSTRIELS

MESURE 5

Appliquer la charte d'engagement et permettre aux entreprises de se l'approprier

Conscient de la nécessité de créer un climat de confiance entre les maîtres d'œuvre industriels et les fournisseurs, l'Etat a décidé de mettre en place une charte d'engagement dans la filière à l'échelle nationale, signée par le GIFAS dans le cadre du Plan de relance aéronautique national. **Cette charte est une référence commune qui permettra de s'orienter vers un nouveau modèle de filière** favorisant des relations équilibrées. Le Plan de relance régional prévoit de :

- ◇ s'appuyer sur la charte d'engagement dans l'attribution des aides régionales aux entreprises ;
- ◇ lancer des travaux concertés sur l'analyse des clauses contractuelles dans la filière, sur les problématiques de partage de la propriété intellectuelle dans les processus d'innovation et sur la possibilité de mettre en place un indicateur d'impact écologique dans la filière aéronautique permettant notamment de valoriser la notion de circuit-court dans la chaîne de production et d'approvisionnement ;
- ◇ intégrer de nouvelles mesures expérimentées en Occitanie dans la charte nationale ;
- ◇ organiser des assises de la relation client – fournisseur au premier trimestre 2021, pour aborder toutes les problématiques qui nuisent à cette relation, exposer les contraintes et les positions de chacun et travailler sur des solutions communes dans une démarche gagnant/gagnant.

► AXE 2 : SOUTENIR LA PRODUCTION, LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION VERS L'AVION VERT – 43 M€

Cet axe mobilisera un budget de 43 M€ dont 20 M€ pour accompagner les entreprises de la filière dans leur transformation et 23 M€ pour soutenir la R&D et l'innovation pour que le berceau de l'avion vert soit en Occitanie.

2.1 - MAINTENIR LA PRODUCTION PAR LA DIVERSIFICATION ET ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION VERS L'INDUSTRIE DU FUTUR

MESURE 6

Accompagner les entreprises sur l'identification de leurs leviers d'action

La supply chain a investi ces dernières années pour répondre à la montée des cadences de production annoncées. Suite à la crise, la production d'avions va être drastiquement réduite au cours des prochaines années. Pour y faire face, la Région souhaite accompagner les dirigeants d'entreprise en proposant, au travers du **PASS Occitanie**, la réalisation d'un audit flash par un expert afin d'identifier les leviers d'action à mettre en œuvre. A l'issue de ce diagnostic, l'entreprise sera ensuite aiguillée vers les parcours d'accompagnement dédiés : diversification, consolidation, industrie du futur, etc.

MESURE 7

Mettre en place des parcours pour la diversification de l'activité des entreprises

La diversification apparaît comme une des solutions à privilégier pour accompagner les entreprises de la sous-traitance à passer ce cap. A ce titre, la Région va aider les PME/PMI à concevoir et mettre en oeuvre une politique de diversification de l'activité de l'entreprise :

- ◇ **Engageant une Assistante à Maîtrise d'Ouvrage** pour définir les capacités de redéploiement des outils industriels et des compétences ainsi que les conditions de cette redéployabilité.
- ◇ **Définissant un parcours d'accompagnement des entreprises à la diversification** permettant :
 - L'identification des marchés potentiels, la mise en place de référentiels sur les marchés les plus porteurs ainsi que des aides au conseil individuel ;
 - L'adaptation des technologies sur les filières ciblées par le financement de projets de faisabilité dédiés ;
 - La structuration de la démarche commerciale par des accompagnements de type conseil individuel ainsi que par des actions collectives (salons nationaux et internationaux, organisation de BtoB, ...) ;
 - La phase d'adaptation de l'outil industriel notamment par de l'accompagnement sur l'investissement matériel.

MESURE 8

Accélérer la dynamique inter-filière

Pour trouver de nouveaux relais de croissance tout en répondant aux besoins du territoire, la Région souhaite **accentuer les échanges inter-filières et encourager les PME/ETI régionales à se positionner sur des marchés en croissance** tels que les énergies, le ferroviaire ou encore les marchés pouvant bénéficier de politiques de localisation/relocalisation de production. Dans le cadre de cette mesure, la Région va :

- ◇ Lancer et participer à des challenges inter-filières pour permettre aux acteurs de l'aéronautique de diffuser leurs produits ou procédés sur d'autres secteurs ;
- ◇ Mettre en place une plateforme inter-filières de promotion des savoir-faire et des compétences des acteurs régionaux, et de mise en relation également destinée aux marchés export. L'outil permettra aux entreprises de mettre en avant leurs atouts et de rechercher ou mettre à disposition des compétences sur le territoire. Cette plateforme se veut inter-filières dans une logique de fertilisation croisée des savoir-faire et des compétences.



► MESURE 9

Faire de l'Occitanie un territoire de localisation/relocalisation industrielle

La crise économique mondiale déclenchée par le Covid-19 a mis en évidence la fragilité de l'industrie nationale. C'est pourquoi la Région, en lien et concertation avec les industriels implantés en Occitanie, les maîtres d'œuvre industriels et l'Etat, mène un travail de **recensement des relocalisations** nécessaires afin d'assurer l'indépendance stratégique, la résilience de l'économie ainsi que les besoins du territoire. En parallèle, la Région va lancer des **appels à projet sur les filières stratégiques** identifiées au niveau européen, national et régional afin de permettre aux acteurs du territoire de se positionner.

► MESURE 10

Accélérer la transformation des entreprises vers l'Industrie du Futur

Si la perte d'activité constitue une des préoccupations majeures des entreprises de la filière, les questions de performance doivent rester une priorité pour assurer leur pérennité. Les entreprises de la filière doivent poursuivre leurs efforts de compétitivité pour ressortir plus fortes de cette crise, plus connectées, plus performantes, plus agiles et donc plus résilientes. Dans cette optique, l'accent doit être mis sur la transformation de la production vers l'industrie du futur. Cette accélération passera par :

- ◇ L'organisation **d'actions de sensibilisation sur les différents volets de l'Industrie du Futur** et l'accompagnement individuel des entreprises via le parcours régional Industrie du Futur et le programme du GIFAS ;
- ◇ **L'accompagnement de la transformation des modes de production des entreprises** pour intégrer dans l'ensemble de la chaîne de valeur les futures exigences des Maîtres d'œuvre Industriels notamment en matière de continuité numérique et de cybersécurité.



© Bensierera Sofiane - Région Occitanie

2.2 - AMPLIFIER LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE DE L'AVION VERT

La recherche et le développement constituent un point d'appui indispensable à la préservation de la filière et à son avenir. Depuis plusieurs années, la filière s'est orientée dans une trajectoire plus vertueuse pour atteindre la neutralité carbone. Le contexte inédit dans lequel se trouve la filière nécessite une accélération des solutions décarbonées. Les récentes dispositions gouvernementales fixent désormais l'échéance du développement d'avions électriques ou hybrides hydrogène en 2035.

Les avions de petite capacité et destinés à des trajets régionaux semblent être les mieux placés pour intégrer ces nouvelles technologies à moyen terme. Le Plan de relance régional doit constituer une opportunité **pour contribuer au développement et à la structuration d'une filière régionale des mobilités aériennes innovantes avec pour objectif de devenir leader en Europe.**

L'impact de l'aérien sur le climat intègre également tout l'écosystème de l'avion : gestion d'aéroport et intermodalités, baisse des nuisances sonores aéroportuaires, process de fabrication, logistique industrielle, recyclage des avions, solutions de démantèlement plus écologiques. **Dans ces domaines liés à l'aviation verte, la région Occitanie dispose déjà de compétences dédiées qu'il faut renforcer.**

MESURE 11

Lancer des appels à manifestation d'intérêts (AMI) sur l'aviation verte spécifiquement dédiés aux PME/ETI du territoire en complémentarité des programmes européens Clean Aviation, Green Deal, SESAR et national CORAC, qui se révèlent difficiles d'accès pour les entreprises de petite taille

Ces AMI pourront prendre la forme :

- ◇ **d'appels à compétences** en lien avec des grands groupes ou des clients du secteur. Les maîtres d'œuvre industriels impliqués dans le CORAC pourront participer à l'élaboration de ces appels sur des cibles hors de leur cœur de compétence ;
- ◇ **d'appels à manifestation d'intérêts** pour la structuration de filières régionales (comme par exemple le recyclage, le démantèlement, la logistique industrielle, la mobilité aérienne innovante ...)
- ◇ **des relevés de projets et des boîtes à idées avec les PME/ETI** pour faire émerger de nouvelles idées d'innovations et de productions qui pourraient être d'intérêt pour la filière.

MESURE 12

Amplifier les efforts de recherche au sein des laboratoires publics d'Occitanie, en lien avec l'aviation verte

La Région souhaite **travailler avec l'ensemble des acteurs de la recherche fondamentale et appliquée** afin de permettre l'émergence de démonstrateurs mais aussi de projets partenariaux publics/privés favorisant le transfert technologique.

► AXE 3 : RENFORCER LA STRUCTURATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES AU SERVICE DE LA CAPACITÉ INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS – 12 M€

La Région va déployer des outils financiers au service d'une restructuration respectueuse de la filière, de ses entreprises et de ses compétences. A ce titre, **une enveloppe de 12 M€ sera ainsi investie sur la période 2020-2021** pour soutenir la capitalisation des entreprises et la relance. Cette enveloppe sera également abondée par les fonds FEDER mobilisés dans le cadre du Plan de relance européen.

La situation financière des entreprises, notamment de la chaîne de sous-traitances, s'est fortement dégradée dans le contexte de crise. Les entreprises présentent par conséquent des besoins de sécurisation financière en rallongeant les durées de remboursement de leurs dettes ou en transformant celles-ci en quasi-fonds propres.

MESURE 13

Développer des outils financiers innovants pour donner la capacité à la filière de gérer son avenir

- ◇ Mettre en œuvre des **solutions de financement des stocks**, sous réserve de l'engagement financier de l'Etat ;
- ◇ Etudier la **mise en œuvre de prêts participatifs** pour alléger la gestion de la dette et soutenir la relance en donnant aux entreprises une liquidité de long terme ;
- ◇ **S'appuyer sur les fonds structurels** pour conserver la dynamique de financement des TPE-PME au travers, notamment, des dispositifs de garantie mis en œuvre auprès d'opérateurs bancaires ;
- ◇ **Poursuivre le développement d'outils de capital-innovation** dédiés au développement des technologies d'avenir pour la filière aéronautique et à leur industrialisation.

▶ MESURE 14

Accompagner l'accélération de la consolidation de la filière à l'échelle territoriale

La Région va **favoriser les rapprochements d'entreprises** tout en préservant les compétences et les savoir-faire en travaillant sur les axes suivants :

- ◇ **Informier et sensibiliser les entreprises** aux possibilités de rapprochement afin d'impulser des démarches de regroupement, de croissance externe ou des décisions de transmission ;
- ◇ Anticiper les situations critiques afin de **préserver les savoir-faire, les technologies et les compétences stratégiques et accompagner une éventuelle reprise** ;
- ◇ **Déployer des fonds d'investissements dédiés** pour diminuer le risque des opérations ;
- ◇ **Accompagner la réorganisation interne** des entités rapprochées.

La Région va également renforcer l'offre des fonds d'investissement à destination des acteurs de la filière via la mobilisation d'outils régionaux dédiés notamment aux TPE/PME du territoire.



© Saada Romain - Région Occitanie

LA FILIÈRE SPATIALE : LES MESURES DU PLAN DE RELANCE

La crise provoquée par la pandémie a également affecté le spatial avec un impact différencié selon les activités : décalage des calendriers de lancement, arrêt de nombreuses chaînes de production de satellites, assèchements des financements privés... En **France, la perte de revenus en 2020 est estimée à 1 Md€**, soit près d'un quart du chiffre d'affaire consolidé annuel de la filière assortie d'une baisse d'activité de 20 % (source Gifas). En région Occitanie, une part importante de PME/ETI est identifiée comme fournisseurs stratégiques, mais leur petite taille les rend vulnérables et trop dépendants vis-à-vis des maîtres d'œuvre industriels.

Le volet spatial du Plan doit permettre de soutenir la compétitivité du territoire sur un cycle court d'accélération de l'innovation. Ces mesures reflètent l'ambition de la filière régionale pour relever les défis du New Space aujourd'hui et du Next Space demain. Ils s'articulent autour de la mise en place d'un **programme de valorisation de la R&D emblématique « made in Occitanie »**, de nature à accélérer sa transformation vers le marché commercial privé.

LES MESURES DU PLAN DE RELANCE POUR LA FILIÈRE SPATIALE

Axe 1 : S'approprier une dynamique de leadership technologique et de mission en vol – 5 M€

▲ **Mesure 1** : Devenir la référence européenne de la démonstration en vol en concevant un (des) démonstrateur(s) technologique(s) probatoire(s) en alimentant un programme régional à 5 ans.

Axe 2 : Soutenir l'innovation et favoriser la maturation des technologies – 3 M€

▲ **Mesure 2** : Définir une trajectoire d'innovation accélérée en élaborant un programme régional sous la forme d'un appel à projets ou à idées permettant de développer de manière récurrente un/des démonstrateur(s) en vol.

▲ **Mesure 3** : Faciliter l'accès des PME aux opportunités du marché de la Défense.

Axe 3 : Conquérir les marchés internationaux et attirer des nouveaux entrepreneurs et investisseurs – 1 M€

▲ **Mesure 4** : Capitaliser sur l'effet Newspace Factory pour conquérir les marchés internationaux et se doter d'une stratégie à l'export offensive, notamment à travers la création d'un salon digitalisé permettant de compléter les initiatives existantes en matière de promotion du tissu régional.

▲ **Mesure 5** : Proposer de renforcer les actions de l'Observatoire de l'économie spatiale mis en place par le Cnes, en partenariat avec les acteurs (Pôle Aerospace Valley, Agence Ad'Occ, services d'Etat, Cnes, Chaire Sirius, Insee...), pour gagner en visibilité et élaborer des stratégies industrielles régionales plus offensives et être la vitrine des nouvelles règles de comportements responsables dans l'Espace.

► **AXE 1 : S'APPROPRIER UNE DYNAMIQUE DE LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE ET DE MISSION EN VOL - 5 M€**

► **MESURE 1** Devenir la référence européenne de la démonstration en vol en concevant un (des) démonstrateur(s) technologique(s) probatoire(s) en alimentant un programme régional à 5 ans.

Pour éviter tout décrochage, un rythme annuel de démonstration pourrait être mis en place avec l'objectif d'un premier vol en 2021.

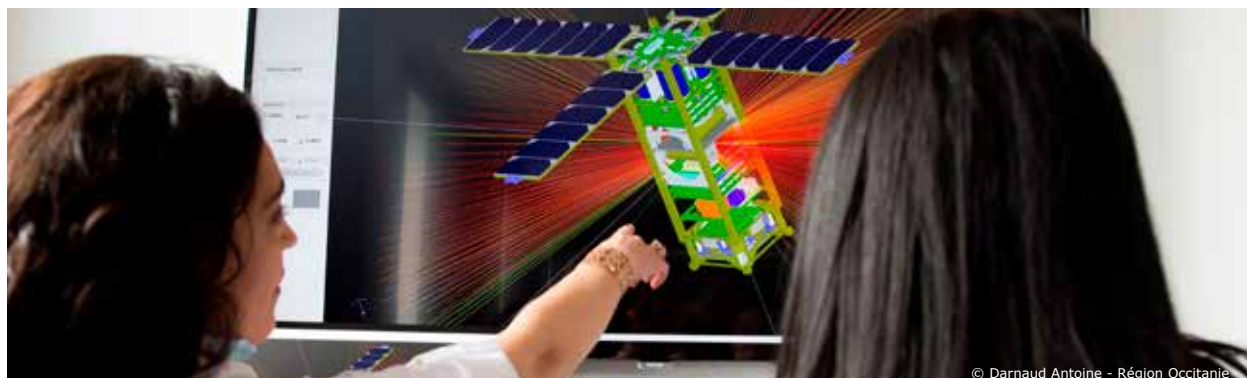
► **AXE 2 : SOUTENIR L'INNOVATION ET FAVORISER LA MATURATION DES TECHNOLOGIES - 3 M€**

► **MESURE 2** Définir une trajectoire d'innovation accélérée en élaborant un programme régional sous la forme d'un appel à projets ou à idées permettant de développer de manière récurrente un/des démonstrateur(s) en vol.

L'activité Recherche et Technologie doit continuer de se développer en étant favorisée à travers des modes de financements publics ainsi que sur de courtes études préalables évaluant la faisabilité de nouvelles technologies, via des collaborations entre la Région et les principaux ministères de tutelle du spatial et les grands acteurs (CNES, ARIANESPACE, ESA, Commandement de l'Espace, ONERA). Ce programme démontrera les compétences occitanes, assurera une valorisation commerciale des produits/services, et rapprochera l'Occitanie de l'écosystème des lanceurs.

► **MESURE 3** Faciliter l'accès des PME aux opportunités du marché de la Défense.

Le secteur spatial (civil et militaire) dont les besoins en matière de technologies servent des besoins intermédiaires au service de la société. Le **Commandement de l'Espace est une organisation interarmées**, qui est responsable de la mise en œuvre de la politique spatiale militaire. Son implantation à Toulouse permettra de nouvelles concentrations de l'expertise de la filière spatiale, dont il faudra tirer profit afin d'ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises régionales.





► AXE 3 : CONQUÉRIR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX ET ATTIRER DES NOUVEAUX ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS - 1 M€

MESURE 4

Capitaliser sur l'effet NewSpace Factory pour conquérir les marchés internationaux et se doter d'une stratégie à l'export offensive, notamment à travers la création d'un salon digitalisé permettant de compléter les initiatives existantes en matière de promotion du tissu régional

La filière régionale souhaite réagir en **concentrant en particulier ses efforts sur des actions considérées comme stratégiques, notamment par le renforcement de la dynamique collective, organisée autour d'initiatives qui fédèrent, telles que NewSpace Factory** (la signature en région d'un collectif d'entreprises visible qui est allée chercher des marchés commerciaux nouveaux à l'international) et le club Galaxie, représentatif de la chaîne de valeur régionale.

MESURE 5

Proposer de renforcer les actions de l'Observatoire de l'économie spatiale mis en place par le Cnes, en partenariat avec les acteurs (Pôle Aerospace Valley, Agence Ad'Occ, services d'Etat, Cnes, Chaire Sirius, Insee...), pour gagner en visibilité et élaborer des stratégies industrielles régionales plus offensives et être la vitrine des nouvelles règles de comportements responsables dans l'Espace

UN PLAN NATIONAL DE SOUTIEN À L'AÉRONAUTIQUE POUR UNE INDUSTRIE VERTE ET COMPÉTITIVE

I - LE PLAN DE RELANCE : PROTÉGER, INVESTIR, MODERNISER

Les ministres de l'Économie et des Finances, de la Transition écologique et solidaire, et des Armées ont présenté le 9 juin le Plan de soutien à la filière aéronautique pour une industrie verte et compétitive. Il représente **plus de 15 Md€ d'aides, d'investissements, de prêts et garanties**. Il s'appuie sur trois grands axes que sont :

- ▲ sauvegarder les compétences et l'emploi,
- ▲ transformer et moderniser les PME et ETI,
- ▲ préparer les futures générations d'aéronefs décarbonés.

1^{ère} direction

répondre à l'urgence en soutenant les entreprises en difficulté et protéger leurs salariés

Pour répondre à l'urgence, soutenir les entreprises en difficulté et protéger leurs salariés des aides massives ont été apportées dès le mois de mars, notamment les prêts garantis par l'État (PGE) et l'activité partielle. Un dispositif d'activité partielle de longue durée est mis en place à compter du 1^{er} juillet.

Des garanties exports ont pour but d'éviter les annulations et reports de commandes d'avions, et 832 M€ de commandes publiques (Défense, Gendarmerie et Sécurité civile) sont anticipées pour apporter de la charge immédiate pour toute la filière.

2^{ème} direction

investir dans les PME et les ETI pour accompagner la transformation de la filière

Pour accompagner la transformation de la filière :

- ▲ un fonds pour l'investissement en fonds propres, doté de 1 Milliard d'€ (dont 200 M€ de l'État) est mis en place. Il favorisera le développement et les consolidations des entreprises de la filière (PME et ETI).
- ▲ un fonds d'accompagnement à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale des procédés est créé. Doté de 300 M€ sur trois ans, il permettra aux entreprises de gagner en compétitivité par :
 - ◇ des prestations de conseil aidant les dirigeants à identifier les pistes de diversification et/ou les adaptations de l'outil productif vers l'usine 4.0 (digitalisation, robotisation...)
 - ◇ des subventions directes pour accompagner les projets d'investissement, et de recherche et développement dans la modernisation industrielle.

3^{ème} direction

investir pour concevoir et produire en France les appareils de demain

Afin de préparer les futures générations d'aéronefs qui seront produits en France demain, 1,5 milliard d'€ d'aides publiques sur les trois prochaines années seront investies pour soutenir la R&T et l'innovation du secteur, à travers le Conseil pour la Recherche Aéronautique et Civile (CORAC). Cette intensification du soutien aux efforts de R&T vise à faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion « vert ».

En outre, **le soutien de 7 Md€ annoncé à Air France** s'inscrit en cohérence avec l'ensemble de ce plan : prêt direct de l'État de 3 Md€ et une garantie de l'État sur des prêts bancaires pour 4 Md€.

Le soutien de l'État dans le cadre du Plan de relance de la filière s'accompagne **d'engagement des donneurs d'ordre de la filière** (charte GIFAS) pour une amélioration de leurs relations avec leurs fournisseurs et sur la transition écologique.

II - LES MESURES DU PLAN DE RELANCE BÉNÉFICIERONT AUX ENTREPRISES D'OCCITANIE

► 1. PROTÉGER L'EMPLOI

La mise en place au 1^{er} juillet du dispositif d'activité partielle longue durée permettra de soutenir les entreprises qui traversent des difficultés durables. Ce nouveau dispositif sera accessible par accord et aura un objectif - conserver les emplois - et une méthode - le dialogue social au plus près de la réalité du travail.

Appelé de ses vœux par l'ensemble de la filière, il permettra de soutenir les entreprises et les salariés d'Occitanie pendant la phase de sous activité. S'il n'empêchera pas des réductions d'effectifs, il réduira fortement l'impact de la crise sur l'emploi. Il permettra de préserver des compétences difficilement acquises ces dernières années. La supply chain régionale sera ainsi en capacité de répondre à la demande lorsque l'activité redémarrera.

Ce dispositif passe par la conclusion d'accords de branche. Ils devront définir la durée d'application, les activités et les salariés concernés, la réduction de l'horaire de travail et les engagements souscrits en matière de maintien dans l'emploi. Le dispositif pourra être actionné pendant une période de 6 à 24 mois et sur une amplitude de réduction de la durée du travail de 40 % maximum sur la durée de l'accord.

► 2. FORMER LES SALARIÉS

Le financement de la formation a été renforcé au travers du dispositif FNE formation. Il permet aux salariés des entreprises couvertes par une autorisation d'activité partielle de pouvoir bénéficier d'actions de formation pour développer leurs compétences.

Les coûts pédagogiques sont pris en charge à 100 % par l'Etat. Le niveau de prise en charge pourra évoluer dans le cadre des nouveaux dispositifs mis en place à compter du 1^{er} juillet et dans le cadre des Plans de relance. A ce jour, et pour toutes les filières d'Occitanie, le FNE Formation a permis de financer la formation de 9 000 salariés pour un montant de 7,5 millions d'euros.

► 3. INVESTIR, MODERNISER, RELOCALISER

L'Etat met en place **un fonds d'intervention en haut de bilan** (dénommé Aerofund4) qui sera doté d'1 milliard d'euros. Il a pour objectif de renforcer la structure financière des PME et ETI stratégiques pour les donneurs d'ordre. Il fera ainsi éclore des « champions de demain » capables de se positionner durablement comme partenaires privilégiés des avionneurs et équipementiers. Positionnés sur les programmes futurs, modernisés et dotés d'une structure financière solide, ils pourront rivaliser sur la qualité comme sur les coûts.

Un fonds de transformation de 300 M€ est aussi actionné. Il accompagnera les projets de modernisation des PME et ETI afin qu'elles soient plus agiles, plus flexibles, qu'elles relocalisent et diversifient leur activité, et en réduisent l'impact environnemental. **L'objectif de l'État est de mobiliser d'ici la fin de l'année 100 M€ d'aides au titre de ce fonds.**

Afin d'identifier rapidement des projets d'entreprises s'inscrivant dans les objectifs de ce fonds de transformation, **un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé mardi 30 juin**. Il s'adresse aux entreprises dont l'activité aéronautique représente au moins 15% du chiffre d'affaire. Le détail concernant la nature des projets attendus peut être consulté sur le site de BPI France. **Les porteurs doivent déposer leur dossier de candidature d'ici le 31 juillet.**

Les entreprises sont invitées à contacter rapidement
la cellule aéronautique Etat – Conseil Régional :

Etat

Olivier Renne

05.62.89.83.93 | 06.29.85.51.42
olivier.renne@direccte.gouv.fr

Région

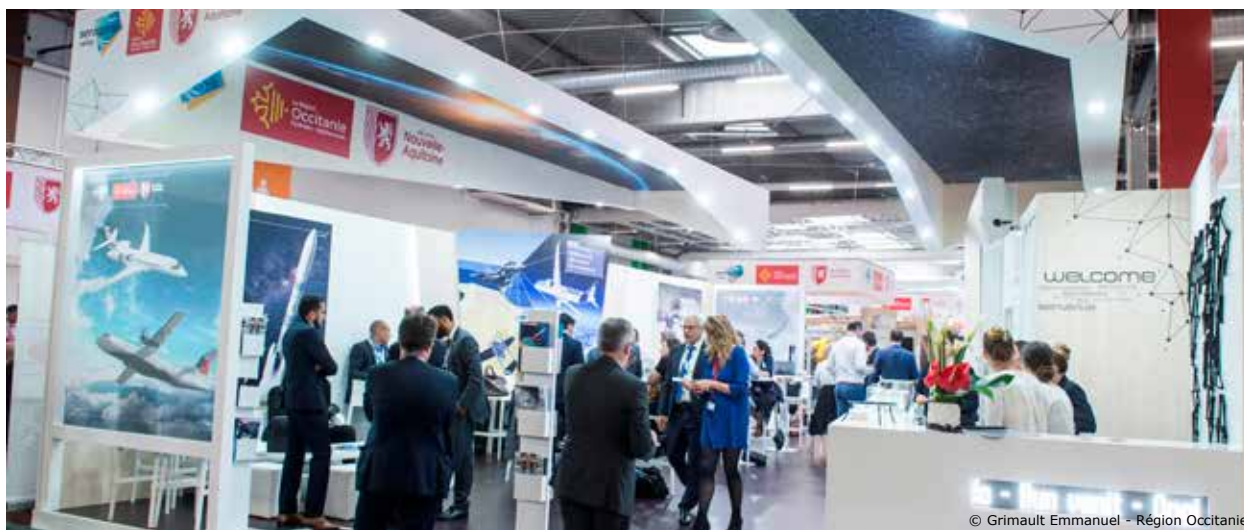
Irène Maillet Lestrade

05 61 33 53 11
irene.maillet-lestrade@laregion.fr

► 4. INNOVER POUR ALLER VERS L'AVION DÉCARBONÉ, MOBILISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Les fonds alloués au CORAC soutiendront les projets d'avenir des avionneurs et grands équipementiers. La volonté de l'Etat est ainsi d'irriguer toute la filière sur le territoire en incluant des PME et ETI dans les projets entrant dans les priorités établies par les grands donneurs d'ordre du GIFAS au sein de la Feuille de route CORAC.

Les entreprises impliquées sur les marchés de Défense bénéficieront des commandes anticipées mais également d'un appui de la Délégation Générale à l'Armement en particulier en matière de soutien à la R&D. Ainsi, les entreprises d'Occitanie et notamment les PME pourront être associées aux thématiques techniques porteuses pour l'avenir telles qu'avionique et cockpit, systèmes électriques, contrôle du vol, architecture globale et intégration.



© Grimault Emmanuel - Région Occitanie

III - ÉTAT ET RÉGION SE COORDONNENT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES D'OCCITANIE

► 1. AU SEIN D'UNE CELLULE RÉGIONALE AÉRONAUTIQUE

Pour faire diriger le plus simplement possible les entreprises vers les soutiens publics, le Ministre de l'Economie et les Présidents de Région mettent en place dans chaque région des cellules régionales aéronautiques copilotées par l'Etat et le Conseil Régional.

Elles suivent et orientent individuellement chaque sous-traitant vers les dispositifs de financement et de conseil les plus adéquats. Elles sont un outil de pré-instruction opérationnel des besoins d'accompagnement de la filière (innovation, conseil, investissements, fonds propres).

La première cellule régionale aéronautique se réunira dès le 8 juillet prochain. Elle associera des représentants de l'agence régionale AD'OCC, de Bpifrance, de la Banque de France et de la CCI. Elle s'appuiera aussi sur les réseaux régionaux de la filière.

► 2. DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE ADER

En région, le plan Etat/Région ADER4 vise à accompagner le développement des entreprises et des emplois au sein des filières aéronautique, spatiale et systèmes embarqués d'Occitanie.

L'ensemble des actions menées par l'Etat au bénéfice d'entreprises des filières aéronautique, spatiale et systèmes embarqués représente la contribution de l'Etat au plan ADER.

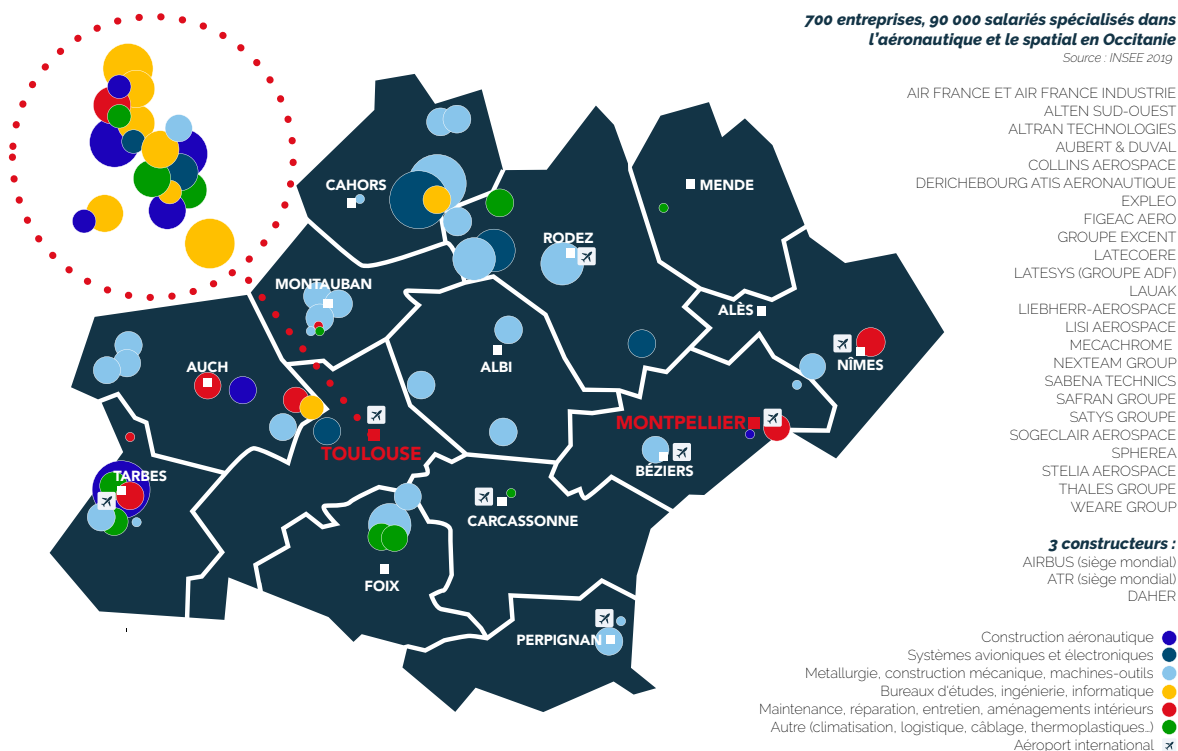
L'AÉROSPATIALE : UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AÉROSPATIALE EN OCCITANIE

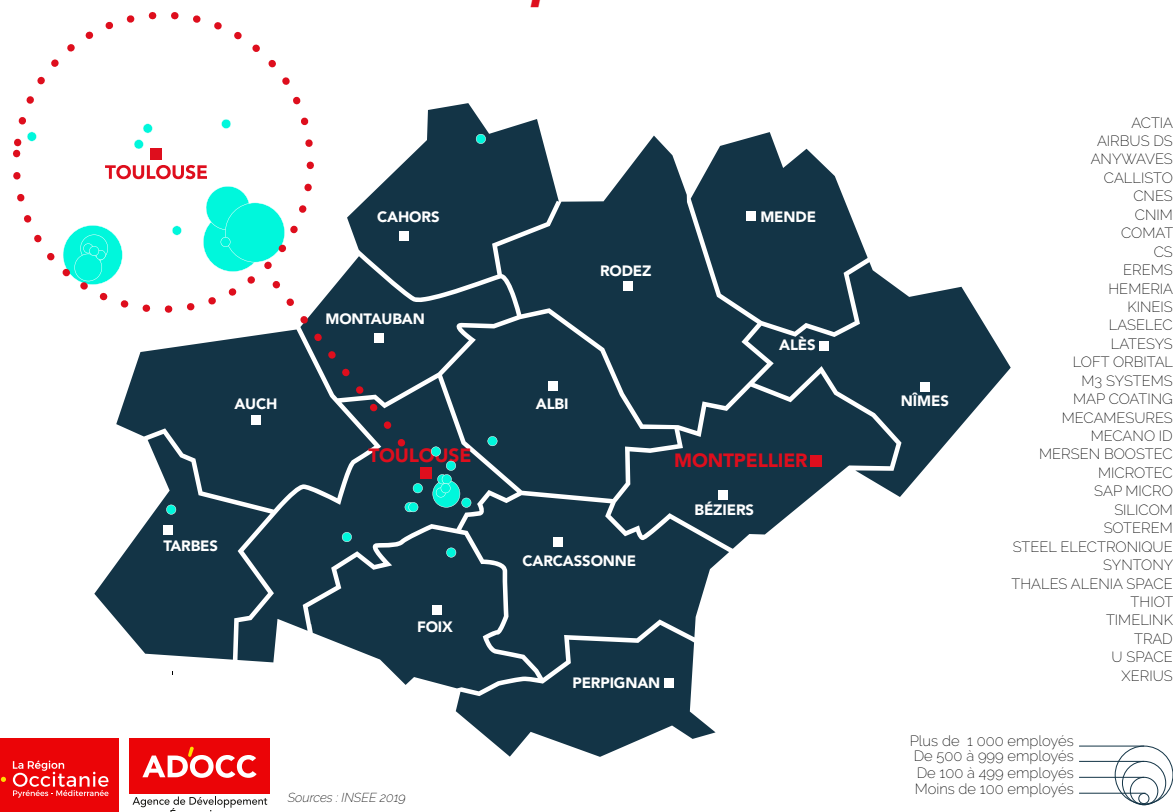
Berceau de l'aéronautique et du spatial, la région Occitanie possède tous les atouts pour conforter son rôle en Europe et rester un territoire leader à l'échelle mondiale. Avec des entreprises de premier plan au niveau international, des pépites qui émergent dans tous ses territoires, des talents et des laboratoires de pointe, l'Occitanie est résolument l'exception mondiale de l'aérospatiale.

- ◇ Plus de **110 000** emplois, dont **87 700** emplois dédiés
- ◇ **40 %** de l'emploi industriel régional et **1/3** des emplois européens dans le spatial
- ◇ **1 100** entreprises parmi lesquelles près de **700** emploient plus de 10 salariés
- ◇ **3,7 %** du PIB consacré à la R&D - **1^{ère} région française**
- ◇ Près de **10 Mds €** de chiffre d'affaires hors Airbus
- ◇ **3** avionneurs : Airbus, ATR, Daher
- ◇ **3** piliers du spatial français : CNES, TAS Thales Alenia Space, ADS Airbus Defense & Space,
- ◇ **1** pôle de compétitivité dédié à l'aérospatiale de portée mondiale : **Aérospatiale Valley**
- ◇ **1** Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA) : **ANITI (Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute)**
- ◇ **1^{er}** pôle français d'enseignement supérieur et de recherche en aéronautique et spatial

Les principales entreprises aéronautiques en Occitanie par secteur et par effectif*



Les principales entreprises du secteur de l'industrie spatiale en Occitanie



Sources : INSEE 2019

LES PLANS ADER PRÉCÉDENTS

Depuis 2001, Etat et Région ont mobilisé de nombreux leviers d'intervention pour répondre aux enjeux de la filière aérospatiale et aux besoins de ses entreprises. 4 générations du Plan ADER se sont ainsi succédées, s'adaptant au fil du temps aux l'évolution du secteur.

▲ ADER I (2001-2004) – 23 M€

L'objectif d'ADER 1 était d'aider les entreprises sous-traitantes régionales à lever les défis liés au lancement des nouveaux programmes avion : A380, F7X et A400M.

▲ ADER II (2005 – 2010) – 32,2 M€

Le lancement du Plan ADER 2 avait pour principal objectif de conforter le positionnement des acteurs de rang 1 et de favoriser autour d'eux l'organisation de réseaux de sous-traitance de niveau 2. En 2007, le Plan ADER a notamment intégré les conséquences du Plan Power 8 sur la restructuration de la chaîne d'approvisionnement de l'avionneur européen.

▲ ADER III (2011-2014 puis de 2015-2016) – 170 M€

Ce Plan visait l'amélioration de la compétitivité des acteurs par l'innovation et leur structuration financière, mais aussi l'optimisation de leur organisation industrielle à travers la performance individuelle et l'amélioration de la relation maîtres d'œuvre industriels/sous-traitant. Ader III a permis d'accompagner plus de 350 entreprises.

▲ ADER IV (2017-2021) – 200 M€

CONTACTS PRESSE

**Service régional de communication interministérielle
Préfecture de la région Occitanie préfecture de la Haute-Garonne**

**Marie Latreille de Fozières
Cheffe du service**

05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16
marie.latreille-de-fozieres@occitanie.gouv.fr

Service de presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Coralie Momboisse
Attachée de presse**

05 61 33 53 58 | 07 88 56 06 42
coralie.momboisse@laregion.fr

Toulouse

05 61 33 53 49 | 52 75

service.presse@laregion.fr

**Mathilde Masson
Attachée de presse**

04 67 22 86 46 | 06 07 75 52 82
mathilde.masson@laregion.fr

Montpellier

04 67 22 81 31

 @presseoccitanie | laregion.fr